

# Traitement des données personnelles

À tout moment, nous protégeons vos données et votre vie privée.

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en vigueur, afin de sécuriser au mieux vos informations personnelles face au numérique et à ses nouveaux usages. En accord avec nos valeurs et notre métier, depuis toujours, nous nous engageons à protéger vos données personnelles et votre vie privée

## À retenir

Ce qu'il faut retenir du RGPD :

- Un cadre juridique unique pour l'ensemble de l'Union Européenne.
- Une réglementation basée sur la transparence et la responsabilisation de tous les acteurs traitant des données.
- Un renforcement des droits des personnes.

## Définition de la légalité des traitements de données personnelles

**Un traitement de données personnelles n'est autorisé que s'il répond à l'une des 6 conditions définies par le RGPD (Art. 6).**

Les traitements mis en œuvre par la SBE correspondent à l'une des 4 conditions suivantes parmi les 6 :

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ;
- **le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale ;**
- le traitement répond à l'intérêt légitime de la SBE sans que cet intérêt puisse nuire à la vie privée de ses clients ;
- les clients concernés ont accepté le traitement (consentement).

Pour chaque traitement, la SBE vous informe des conditions qui lui permettent sa mise en œuvre.

## Démarche

Une démarche déjà au cœur des valeurs de la SBE.

- **Sécurité** : nous réaffirmons notre engagement à protéger durablement vos données et votre vie personnelle autant que vos comptes bancaires.
- **Ethique** : nous collectons, utilisons et stockons vos données de manière responsable et éthique.
- **Transparence** : nous nous engageons à vous informer sur l'utilisation de vos données et sur vos droits.

## Données concernées

Quelles données sont concernées ?

- Les données que vous nous communiquez dans le cadre des échanges que vous entretenez avec la SBE (civilité, nom, prénom, coordonnées...).
- Les données issues de votre activité bancaire (produits auxquels vous avez souscrit, vos opérations bancaires...).
- Les données liées à votre activité sur les sites internet et l'application mobile SBE (pages consultées, numéro de client banque à distance...).

Certaines informations ne sont pas collectées par la SBE telles que : vos opinions politiques, religieuses, philosophiques, vos origines, votre appartenance syndicale....

## Traitement particulier reposant sur une technologie spécifique

La SBE a mis en place un système d'analyse automatique des emails dans le cadre de **son intérêt légitime** pour améliorer la qualité et la réactivité du traitement des demandes de ses clients.

Le texte des messages fait l'objet d'une pré-analyse par un système d'intelligence artificielle qui a pour objectif de détecter **le motif des principales demandes de nos clients** et le caractère d'urgence éventuel associé au message.

Les emails comportant la mention « personnel » dans leur objet sont exclus de cette analyse. Ces éléments d'analyse sont ensuite mis **à disposition de nos conseillers** pour leur permettre de vous **apporter plus rapidement des réponses adaptées**.

Comme pour tout système d'intelligence artificiel, un mécanisme d'amélioration continue est mis en place. Ce mécanisme, réalisé par une équipe restreinte s'appuie sur l'analyse d'un certain nombre de textes d'emails reçus de nos clients dont les données ont été préalablement anonymisées. Ces données (noms, adresses, numéro de téléphone, numéro de compte, numéro de carte bancaire...) sont remplacées par des valeurs aléatoires.

Le corps des emails traités est conservé pendant une durée de 3 mois.

Le corps des emails sélectionnés pour l'amélioration continue est conservé sans limite.

Si vous ne souhaitez pas que vos messages bénéficient de cette pré-analyse, vous pouvez exercer votre droit d'opposition selon les modalités décrites ci-dessous.

## Droits de la personne concernée

Les différents types de droits des personnes au regard du RGPD sont les suivants :

- droit d'information et d'accès à ses données personnelles ;
- droit de rectification / modification ;
- droit à l'effacement ;
- droit d'opposition ;
- droit à la limitation.

La demande peut être faite :

### Par courrier :

BRED Banque Populaire,  
Délégué à la Protection des Données  
4, route de la Pyramide  
75132 PARIS CEDEX 12.

**Par email : [delegue-protection-donnees@banque-sbe.fr](mailto:delegue-protection-donnees@banque-sbe.fr)**

La demande devra contenir les éléments permettant d'identifier de manière certaine la personne concernée (exemple: un numéro de compte, identifiant de la personne...).

## Objectif de la collecte

Pourquoi nous collectons des données ?

- Pour vous proposer un accompagnement et des offres personnalisées toujours plus utiles et proches de vos besoins.
- Pour remplir nos obligations légales et réglementaires et notamment combattre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

# NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

**La SBE s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés.**

La présente notice vise à vous fournir des informations détaillées sur la manière par laquelle notre banque, agissant en qualité de responsable de traitement, protège vos données personnelles.

Elle explique de quelle manière vos données sont obtenues, pourquoi elles sont traitées, avec qui elles sont susceptibles d'être partagées, les mesures mises en œuvre pour assurer leur confidentialité et leur sécurité et rappelle les droits dont vous disposez et comment les exercer.

|                                                                                         |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---|
| QUELQUES DÉFINITIONS .....                                                              | 3 |
| À QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ? .....                                                    | 3 |
| QUI RECUEILLE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ? .....                                 | 3 |
| COMMENT NOUS OBTENONS LES DONNÉES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT ? .....                  | 4 |
| QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES ? .....                                                        | 4 |
| POURQUOI NOUS TRAITONS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL .....                          | 5 |
| COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES .....                                      | 6 |
| COMMENT NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES .....            | 7 |
| OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES .....                                                      | 7 |
| NOS ACTIONS DE PROSPECTION .....                                                        | 8 |
| NOS ACTIONS DE PROFILAGE .....                                                          | 8 |
| MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE ..... | 8 |
| VOS DROITS .....                                                                        | 9 |
| COMMENT EXERCER VOS DROITS .....                                                        | 9 |

## QUELQUES DÉFINITIONS

Lorsque les termes suivants sont utilisés, ils signifient :

**Banque** : la SBE - Société de Banque et d'Expansion.

**Groupe** : les établissements du Groupe BPCE.

**Nous** : la SBE intervenant dans le traitement de vos données à caractère personnel en tant que responsable de traitement.

**Vous** : vous-même ou toute personne physique intervenant dans notre relation (votre représentant légal, votre mandataire, un contact...).

**Données à caractère personnel ou données personnelles, ou données** : il peut s'agir de différentes catégories de données selon le besoin. À titre d'exemple :

- des informations sur votre identité et/ou de contact telles que nom, prénom, date de naissance, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, numéros des documents d'identité, âge, spécimen de signature,
- des informations relatives à vos situations familiale, professionnelle et fiscale,
- des informations bancaires et financières liées à vos opérations, y compris vos connaissances en matière de produits d'investissement,
- des informations d'identification et d'authentification liées à vos services de banque en ligne et à vos opérations de paiement,
- des images de vidéosurveillance dans nos locaux, de géolocalisation pour localiser l'agence la plus proche,
- des données de santé pour la conclusion d'un contrat d'assurance-vie ou santé.

## À QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?

La Notice vous est destinée en tant que personne physique concernée par un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la SBE, que vous agissiez en tant que particulier à titre privé ou dans le cadre d'une activité professionnelle.

Elle vous concerne notamment si vous êtes :

- un client de la Banque,
- un client potentiel ou un prospect de la Banque,
- une personne physique intervenant à titre quelconque dans le cadre d'une relation établie avec un client de la Banque personne physique ou morale, par exemple :
  - un mandataire ou un signataire autorisé,
  - un représentant légal,
  - une caution,
  - un contact désigné,
  - un adhérent,
  - un préposé ou un bénéficiaire effectif,
  - un héritier ou un bénéficiaire d'un contrat d'assurance sur la vie.

## QUI RECUEILLE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ? NOUS

Vous utilisez les services de la SBE quotidiennement et vous nous connaissez bien. Nous vous accompagnons par l'intermédiaire de notre réseau d'agences, de nos collaborateurs, de nos services à distance, et le cas échéant par l'intermédiaire de nos partenaires.

Pivot de cette relation bancaire, nous sommes en charge de la collecte et du traitement des données à caractère personnel. Nous intervenons à ce titre en qualité de **RESPONSABLE DE TRAITEMENT**.

## LES SOCIÉTÉS DU GROUPE BPCE ET NOS AUTRES PARTENAIRES

Pour rendre ces services et vous offrir une gamme de produits variés destinés à répondre à vos besoins, nous ne sommes pas seuls. Nous faisons partie d'un groupe plus large de sociétés, **le Groupe BPCE**, et nouons des partenariats avec des entreprises.

Toutes ces sociétés contribuent aux services qui vous sont fournis ou qui sont distribués par notre intermédiaire et veillent au respect des mêmes principes.

Pour ce faire, elles sont susceptibles d'avoir communication et de traiter vos données à caractère personnel.

*Par exemple :*

*Vous pouvez être amenés à souscrire par notre intermédiaire des produits ou services que nous commercialisons mais qui émanent d'une autre société.*

*Dans ce cas, vous établissez une relation contractuelle directe avec le partenaire concerné. Selon le produit ou service souscrit, nous interviendrons soit en qualité de distributeur (le contrat sera établi et souscrit par notre intermédiaire en qualité de représentant du partenaire), soit en qualité d'indicateur ou d'apporteur (vous souscrirez le contrat directement avec le partenaire avec lequel vous aurez été mis en contact).*

*Dans ces situations, vos données à caractère personnel seront collectées et traitées par nos soins en tant que distributeur ou apporteur et par le partenaire, chacun pour ce qui le concerne et chacun pour les finalités spécifiques liées aux produits et services souscrits.*

## LES SOCIÉTÉS DU GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE comporte de nombreux établissements et sociétés spécialisées. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur ces sociétés et leurs différents métiers, suivez le lien <https://groupebpce.com>.

## NOS AUTRES PARTENAIRES

Les informations applicables à la protection des données à caractère personnel relatives à un produit souscrit auprès d'autres partenaires vous sont habituellement communiquées par ce dernier, en qualité de **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** pour la collecte et le traitement qu'il met en œuvre pour son propre compte.

## COMMENT NOUS OBTENONS LES DONNÉES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT ?

Au cours de notre relation bancaire, nous allons recueillir et traiter des données à caractère personnel vous concernant. Ces données peuvent varier en fonction de la nature du produit ou du service souscrit.

### LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET INFORMATIONS QUE VOUS NOUS COMMUNIQUEZ

Lors d'une entrée en relation, puis lors de la souscription de tout nouveau produit ou service (compte, crédit, épargne, assurance, services annexes...), nous collectons directement auprès de vous les données nécessaires à cette opération.

Ces données sont nécessaires :

- pour nous permettre de remplir nos obligations légales et réglementaires telles que l'obligation de connaître notre client, nos obligations fiscales ou relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- pour vous connaître, vous conseiller et vous proposer l'offre de produits et services répondant à vos besoins,
- pour la souscription et la gestion de vos produits ou services.

Certaines données peuvent également être collectées :

- lors de votre participation à des jeux que nous organisons,
- lorsque vous procédez à des simulations sur nos sites internet, demandez des renseignements ou sollicitez un contact

### LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PROVENANT DE TIERS OU D'AUTRES SERVICES

Les données à caractère personnel peuvent également provenir :

- de tiers fournisseurs,
- d'un partenaire de la Banque et notamment d'un intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (courtier, mandataire exclusif ou non exclusif, mandataire d'intermédiaire), d'un indicateur d'affaires,
- d'autres produits ou services fournis par des tiers, y compris des sociétés du Groupe BPCE, auxquels vous avez souscrit,
- de fichiers que la Banque doit consulter pour fournir certains services, dans des conditions réglementaires déterminées, comme le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) tenu par la Banque de France, ou le fichier central des chèques (FCC),
- des autres personnes intervenant dans le cadre de notre relation (vos mandataires, contacts désignés, préposés, bénéficiaires effectifs, membres de votre famille, représentants légaux...).

### LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PUBLIQUES

Nous pouvons être amenés à collecter des données à caractère personnel publiques vous concernant.

Les données à caractère personnel publiques sont les informations ou données personnelles produites ou reçues par une autorité administrative dans le cadre de sa mission de service public, publiées par une autorité administrative ou communicables à toute personne en faisant la demande.

Nous pouvons utiliser les informations ou données à caractère personnel publiques quand cela est autorisé par les textes législatifs ou réglementaires et dans le respect des règles spécifiques de communication et de réutilisation précisées par lesdits textes.

### EXCLUSION DES CATÉGORIES PARTICULIÈRES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les catégories particulières de données à caractère personnel sont les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données personnelles concernant la santé ou les données personnelles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique (article 9 du RGPD). **Par principe, nous ne collectons ni ne traitons ce type de données.**

Certaines situations spécifiques peuvent néanmoins exister, notamment :

- pour la mise en place d'un système d'authentification forte vous permettant d'accéder à vos services bancaires en ligne, pour effectuer un paiement, ou pour signer électroniquement, en ayant recours à des dispositifs de reconnaissance biométrique (reconnaissance vocale, reconnaissance faciale, empreintes digitales...). L'utilisation de ces données permet notamment de prévenir la fraude et l'usurpation de votre identité par un tiers. Ces dispositifs de reconnaissance biométrique sont alternatifs à d'autres mécanismes de contrôle et font l'objet de mesures de sécurité spécifiques pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel,
- lors de la souscription d'un contrat d'assurance de personne, telle qu'une assurance emprunteur. Dans ce cas, l'assureur pourrait avoir besoin d'éléments relatifs à votre état de santé pour vous accorder ses garanties et fixer d'éventuelles exclusions.

En tout état de cause, si nous devons procéder à un traitement de ces catégories particulières de données à caractère personnel, celui-ci se ferait

conformément à la législation ou la réglementation applicable qui prévoit dans certains cas le recueil préalable de votre consentement explicite.

## QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES ?

En tant qu'établissement bancaire, nous sommes tenus au secret professionnel et ne pouvons partager vos données que dans des conditions strictes ou avec votre consentement.

Ce même principe de secret et de confidentialité s'applique à l'ensemble des intervenants impliqués, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos prestataires, de nos partenaires et de leurs propres collaborateurs.

**Au sein du Groupe BPCE**, nous pouvons être amenés à communiquer certaines de vos données à caractère personnel, aux entités suivantes :

- BPCE S.A. agissant en qualité d'organe central du Groupe BPCE afin que celle-ci puisse satisfaire aux différentes missions qui lui sont dévolues par la loi, au bénéfice de la Banque et du Groupe, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité de régulation compétente, au titre de la coordination des politiques commerciales et des actions commerciales des établissements du Groupe BPCE, ou aux fins de gestion de la gouvernance des données pour le compte des établissements du Groupe BPCE. La gouvernance des données désigne l'organisation et les procédures mises en place pour encadrer les pratiques de collecte et d'utilisation des données au sein du Groupe BPCE, et optimiser l'efficacité de l'usage de ces données dans le respect du cadre juridique et déontologique,
- toute entité du Groupe BPCE afin de pouvoir vous présenter des produits ou services gérés par ces entités,
- aux entités du Groupe BPCE pour l'étude ou l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations vous concernant,
- aux entités du Groupe BPCE avec lesquelles vous entrez ou êtes entré en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données relatives à votre état civil, votre situation familiale, patrimoniale et financière, au fonctionnement de votre compte ainsi que la note qui vous est attribuée pour l'application de la réglementation bancaire, qui ont été collectées par ces entités, y compris des informations relatives à votre statut fiscal. Ces données pourront également être utilisées pour l'étude de votre dossier, l'utilisation des produits et/ou services souscrits ou leur recouvrement,
- aux entités, prestataires du Groupe BPCE, en cas de mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques pour le compte de notre Banque. À cet effet, les données personnelles vous concernant pourront être pseudonymisées ou anonymisées à des fins de recherches et de création de modèles statistiques. La pseudonymisation signifie que les données en question ne pourront plus être reliées à votre personne sans avoir recours à des informations complémentaires, conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir que les données initiales ne peuvent plus être attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

**Avec des tiers**, nous pouvons partager certaines de vos données dans les cas suivants :

- avec les entreprises qui assurent ou garantissent vos crédits (entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple),
- avec d'autres établissements de crédit et plus généralement avec les établissements habilités à fournir des services de paiement, ainsi qu'avec la Banque de France, les schémas de carte de paiement dont les marques figurent sur votre carte (exemple CB, Visa, Mastercard...), les commerçants ou prestataires de services accepteurs de carte bancaire, pour les finalités liées aux cartes bancaires et instruments de paiement,
- avec des prestataires de service d'initiation de paiement ou de service d'information sur les comptes de paiement, auxquels vous avez donné l'autorisation d'initier des opérations de paiement à partir de vos comptes de paiement gérés chez nous, ou l'autorisation d'accéder aux informations de ces comptes, dans les conditions prévues par loi,
- avec des entreprises de recouvrement intervenant pour notre compte,
- avec certaines professions réglementées, telles que les avocats, huissiers, notaires ou cabinets d'audit,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles (par exemple : l'alerte sur l'utilisation de l'autorisation de découvert, le recours à des solutions de paiement mobile, la gestion des cartes bancaires, ou la fabrication de chèquiers),
- avec des entreprises tierces en cas de cession de créances ou d'opération de titrisation,
- avec nos partenaires, pour vous permettre de bénéficier des avantages d'un partenariat, et ce dans le cadre exclusif de cet accord de partenariat, et à votre demande,
- dans le cadre des jeux concours, avec les huissiers de justice et nos partenaires associés à la gestion du jeu,
- avec nos intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement,
- avec nos sous-traitants et prestataires pour les seuls besoins des prestations à réaliser pour notre compte, liés notamment à la fourniture des services ou des produits bancaires et financiers ou la réalisation d'enquêtes ou de statistiques,
- le cas échéant, avec le Médiateur de notre établissement dans le cadre de votre demande de médiation.

Nous devons également partager vos données lorsque le secret professionnel est levé par la loi et notamment à l'égard de l'administration fiscale et des douanes, de la Banque de France (fichier central des chèques, fichier national des incidents de remboursement de crédit aux particuliers, par exemple), des organismes de Sécurité sociale (dans les conditions prévues par les articles L.114-19 à L.114-21 du Code de la Sécurité sociale), de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des commissions d'enquête parlementaires. Le secret est en outre levé à l'égard des informations requises pour l'application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (article 1649 AC du Code général des impôts). Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

## **POURQUOI NOUS TRAITONS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Dans le cadre de notre relation bancaire, nous utilisons tout ou partie des données à caractère personnel vous concernant, pour les finalités décrites ci-dessous et sur la base des fondements suivants :

### **EXÉCUTER LE CONTRAT RELATIF AUX PRODUITS ET SERVICES QUE VOUS AVEZ SOUSCRITS OU QUE VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE**

Nous traitons avant tout vos données à caractère personnel en vue de fournir les produits et services que vous souscrivez, ou que vous souhaitez souscrire.

Le traitement est mis en œuvre car il est nécessaire à l'exécution du contrat, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande en tant que client, dans le cadre d'une relation déjà établie, ou en tant que prospect ou client potentiel si aucune relation d'affaires n'a encore été établie (mesures précontractuelles telle que la délivrance d'un conseil, d'une proposition, d'une simulation).

Les traitements mis en œuvre dans le cadre de la gestion de notre relation concernent notamment :

- a** - la tenue de vos comptes bancaires et la réalisation des opérations, la gestion de vos produits bancaires et d'épargne, la fabrication de vos instruments de paiement tels que votre carte bancaire ainsi que la gestion de leur fonctionnement et la sécurité des opérations de paiement. Préalablement à l'autorisation d'une opération de paiement, nous pouvons mettre en œuvre une prise de décision automatisée reposant notamment sur l'analyse des informations de l'instrument de paiement, du contexte de l'opération, du solde du compte sur lequel fonctionne l'instrument de paiement et des plafonds d'utilisation de celui-ci. Cette prise de décision automatisée aboutit à l'autorisation ou au refus de l'opération de paiement,
- b** - la gestion de votre service de banque en ligne et des différents services mis à votre disposition dans ce cadre. Ceux-ci incluent notamment des traitements liés à la restitution de vos opérations et de vos documents bancaires ou d'assurance sous une forme dématérialisée, des fonctionnalités d'agrégation de comptes, des fonctionnalités de gestion budgétaire incluant la catégorisation de vos dépenses et revenus, des simulateurs sur les produits et services de votre Banque, des outils d'accompagnement ou d'aide à la décision faisant appel à un traitement automatisé, des formulaires de contacts pouvant faire appel à un traitement automatisé pour identifier/catégoriser et répondre à votre demande, des espaces d'échanges sécurisés de documents dématérialisés avec votre Banque, des fonctionnalités liées à la souscription de produits et services et à la signature électronique de vos documents, des fonctionnalités de type « selfcare » vous permettant de réaliser directement certaines opérations de gestion, un service de coffre-fort numérique lorsque vous y souscrivez... Ces services et fonctionnalités font l'objet d'évolutions constantes pour vous proposer une expérience optimale,
- c** - la tenue de vos comptes d'instruments financiers, le suivi des activités relatives aux instruments financiers, la gestion des opérations effectuées sur ces comptes avec les émetteurs d'instruments financiers et les prestataires de services d'investissement, la gestion des opérations effectuées pour le compte de l'État, des émetteurs publics ou privés auprès des détenteurs d'instruments financiers, associés, actionnaires, administrateurs, obligataires, porteurs de parts de droit ou de bons, l'exécution des obligations fiscales en découlant,
- d** - l'analyse de vos demandes de financement ou de crédit (comportant un score d'octroi d'aide à la prise de décision), la gestion de vos crédits et de vos financements locatifs, la délivrance ou l'obtention de garanties, la délivrance ou l'obtention de cautions,
- e** - la passation, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance, ainsi que la gestion des flux financiers associés,
- f** - la prévention des impayés, le recouvrement et la gestion du contentieux (amiable, surendettement et contentieux judiciaires),
- g** - la gestion des réclamations, la gestion des successions.

Sans ces traitements, nous ne serions pas en mesure de conclure ou d'exécuter le contrat.

## **RÉPONDRE À NOS OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Notre activité intervient dans un environnement réglementaire très encadré, qu'il s'agisse de la réalisation d'opérations de banque ou d'opérations connexes, de la distribution de produits d'assurance ou d'autres opérations d'intermédiation.

Pour répondre à ces obligations légales, nous mettons en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

En conséquence, nous pouvons être amenés à collecter ou demander des informations précises concernant certaines opérations si la législation ou la réglementation nous l'impose.

### **Échange automatique d'information en matière fiscale.**

Nous sommes tenus d'identifier, à des fins fiscales, la résidence du titulaire de compte et de remplir les obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française relatives aux comptes déclarables des personnes non-résidentes fiscales en France (y compris les personnes américaines déterminées, au sens de la loi FATCA).

L'administration fiscale française procède à la transmission de ces informations à l'administration fiscale du pays de résidence fiscale du titulaire du compte déclarable si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

### **Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Nous sommes tenus de procéder à l'identification de nos clients et, le cas échéant, des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de notre clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du client...). Les informations que vous nous communiquez à ce titre doivent être régulièrement actualisées.

À ce titre, nous sommes tenus d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des personnes politiquement exposées ou « PPE », définies par le Code monétaire et financier.

Nous sommes aussi tenus de déclarer aux autorités compétentes certaines opérations en particulier :

- les sommes inscrites dans nos livres et les opérations portant sur des sommes qui pourraient provenir d'une infraction passible d'une peine privative de liberté ou qui pourraient participer au financement du terrorisme ou à une opération de blanchiment de fraude fiscale,
- les opérations pour lesquelles l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire effectif de l'opération demeure douteuse malgré les diligences effectuées au titre de l'obligation de vérification d'identité qui incombent à la Banque.

### **Prévention de la fraude en matière de paiements et d'accès à distance de vos comptes de paiement**

Nous sommes tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité impliquant le traitement de certaines de vos données à caractère personnel dans le cadre de nos procédures d'authentification et en vue de protéger l'intégrité et la confidentialité de vos données.

### **Renseignements nécessaires pour la tenue de fichiers réglementaires**

#### **Renseignements nécessaires pour la tenue de fichiers réglementaires**

Nous communiquons les données à caractère personnel nécessaires dans le cadre de la tenue des fichiers réglementaires suivants, que nous pouvons également être amenés à consulter :

**FCC** : le fichier central des chèques recense les données à caractère personnel obligatoirement fournies par les Banques relatives à l'identité des personnes ayant émis un chèque sans provision et à l'identité des personnes auxquelles s'appliquent une interdiction pour une autre raison (par exemple certains cotitulaires d'un compte joint).

**Fichier central des retraits des cartes bancaires CB** : ce fichier géré par la Banque de France recense les décisions de retrait de carte CB lorsqu'un incident de paiement résultant directement de l'usage de la carte CB n'a pas été régularisé.

**FICOBA** : les banques ont l'obligation lors de l'ouverture pour un client d'un compte bancaire ou assimilé de déclarer un certain nombre d'informations à la direction générale des Finances publiques en charge du fichier FICOBA (Fichier des Comptes Bancaires) et de l'informer d'éventuelles modifications ou clôture du compte et ce, pendant une durée de 10 ans après la fermeture du compte.

**FICOVIE** : les entreprises d'assurance et les entreprises assimilées ont l'obligation de déclarer un certain nombre d'informations à la Direction Générale des Finances Publiques en charge du fichier FICOVIE (Fichier des Contrats d'assurance-VIE), notamment lors de la souscription ou du dénouement d'un contrat d'assurance-vie ou d'un placement de même nature.

**FICP** : les banques ont l'obligation de déclarer au fichier national des incidents



de crédit les incidents caractérisés liés aux crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels. Elles ont également l'obligation de consulter ce fichier dans certains cas (octroi d'un crédit, d'une autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois, reconduction annuelle d'un contrat de crédit renouvelable). Il peut également être consulté à l'occasion de l'attribution de moyens de paiement, ou lors de l'attribution ou du renouvellement d'une carte de paiement.

## Autres obligations réglementaires

### Clients en situation de fragilité financière

Les établissements de crédit ont l'obligation d'identifier les situations effectives de clients en situation de fragilité financière ou les clients bénéficiant d'un « droit au compte » afin de prendre contact avec eux et de leur proposer des offres spécifiques adaptées.

Les établissements de crédits sont tenus d'accompagner leurs clients en situation de surendettement la constitution de leur dossier jusqu'à la mise en place du plan de surendettement.

Nous devons également anticiper des situations dans lesquelles les Clients peuvent potentiellement rencontrer des difficultés afin de prendre des mesures appropriées et personnalisées en réponse à ces difficultés.

**Les comptes en déshérence.** La réglementation impose que les banques recensent chaque année les comptes inactifs ouverts dans leurs livres. A cette fin, nous devons annuellement consulter pour les comptes inactifs le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) afin de rechercher l'éventuel décès du (des) client(s) concerné(s). Des obligations similaires s'appliquent aux coffres forts inactifs et, pour les assureurs, aux contrats d'assurance-vie.

**Les réponses aux demandes d'exercice des droits** au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. L'exercice de vos droits nécessite de traiter des données à caractère personnel vous concernant à des fins d'identification, de gestion de vos demandes et de conservation de la preuve.

**Les réponses aux sollicitations destinées au retrait-rappel des produits de consommation courante présentant des risques pour la santé et la sécurité des personnes.** Sur demande des commerçants/distributeurs mettant en œuvre, en respect de la réglementation applicable, une procédure de rappel d'un produit dangereux, nous pouvons être amenés à communiquer à leur banque les coordonnées des clients ayant acquis et réglé le produit concerné au moyen de leur carte bancaire. Cette communication vise à permettre une information effective des personnes concernées.

**Notre activité en tant qu'entreprise** (comptabilité générale, facturation, gestion du bilan, reporting, audit, etc.) nous impose de traiter un volume important de données à caractère personnel de nos clients.

### La gestion des procédures civiles d'exécution.

Nous devons prendre en compte et traiter les demandes d'huissiers de justice, des saisies, des Saisies Administratives à Tiers Détenteur (SATD) (avis à tiers détenteur) et le traitement des pensions alimentaires.

Le traitement couvre la gestion et le règlement des procédures ainsi que les relations avec les tiers concernés.

### Vérification Of Payee (VOP) vérification du bénéficiaire

Pour sécuriser les virements et réduire les risques d'erreur ou de fraude les établissements bancaires sont tenus de mettre en œuvre un service de vérification du bénéficiaire du virement avant son autorisation. Ce contrôle implique un échange d'informations entre la banque du payeur et celle du bénéficiaire. : l'IBAN et le nom du bénéficiaire sont vérifiés auprès de la banque du bénéficiaire par la banque du payeur. En cas de concordance partielle, la banque du bénéficiaire peut communiquer au payeur le nom réellement associé à l'IBAN dans la banque du bénéficiaire. Ainsi, vos données (IBAN et nom/dénomination) peuvent être consultées ou communiquées à un autre prestataire de services de paiement, y compris si le virement n'est finalement pas exécuté (ex.: l'émetteur annule l'ordre après vérification).

### Réalisation des opérations de contrôles permanents

Les entreprises du secteur de la banque sont réglementairement tenues de mettre en place, maintenir et faire fonctionner en permanence un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qui soit efficace et complet au sein de l'entreprise. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle interne, les contrôleurs peuvent être conduits à traiter vos données.

## RÉPONDRE À NOS INTÉRÊTS LÉGITIMES

Nous pouvons invoquer un « intérêt légitime » à traiter vos données, en particulier lorsque nous nous trouvons face à des situations pouvant présenter des risques pour notre activité, notamment :

- a - prévenir la fraude, notamment sur le crédit et les opérations de paiement, et gérer les éventuels recours en justice,
- b - lutter contre la criminalité financière tant à l'égard du secteur financier qu'à

l'égard de nos clients et de nos collaborateurs,

- c - prévenir et gérer les incivilités à l'égard de nos collaborateurs,
- d - assurer la sécurité de nos réseaux et des informations, de nos guichets automatiques bancaires, et de nos locaux, notamment par un dispositif de vidéo-surveillance,
- e - améliorer la qualité et la réactivité du traitement des demandes de nos clients grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- f - permettre la communication par messagerie instantanée et web conférence avec votre conseiller
- g - gérer des programmes spécifiques d'animation et d'information liés à votre qualité de sociétaire.

Cet intérêt légitime peut être lié à l'analyse de notre risque en matière d'engagements ou de fonctionnement de vos comptes, notamment lors de l'évaluation des risques liés aux demandes de crédit et tout au long de la relation contractuelle. Les traitements automatisés mis en œuvre dans ce cadre incluent, in fine, une intervention humaine et aboutissent à une décision d'octroi ou de refus de crédit ou à l'impossibilité de réaliser certaines opérations. Vous avez le droit de présenter vos observations et de contester la décision prise à l'issue de ce processus.

Notre intérêt légitime peut également être lié à la gestion :

- d'études statistiques et d'enquêtes de satisfaction,
- de la relation avec nos clients (amélioration de la connaissance client, amélioration de et nos produits services, veille, conception, développement et suivi de l'activité commerciale y compris dans le cadre d'offres commerciales proposées par nos partenaires),
- de la prospection, du profilage et à la segmentation marketing incluant le cas échéant la combinaison de données à des fins d'analyse,
- de nos activités de communication,

Ces traitements sont mis en œuvre en prenant en compte vos intérêts et droits fondamentaux. À ce titre, ils s'accompagnent de mesures et garanties permettant d'assurer l'équilibre entre la protection de vos intérêts et droits et la poursuite de nos intérêts légitimes.

## METTRE EN ŒUVRE CERTAINS TRAITEMENTS AVEC VOTRE CONSENTEMENT

Dans certains cas, vous serez informé et sollicité préalablement à la mise en œuvre du traitement de vos données pour exprimer votre consentement, de manière spécifique, au regard de la finalité qui vous sera indiquée. Le traitement de vos données ne pourra pas être réalisé sans votre consentement.

Ainsi, nous recueillons votre consentement avant de vous adresser des communications commerciales par e-mail ou SMS sur des offres ou des services pouvant correspondre à vos besoins, d'agréger vos comptes SBE avec ceux que vous détenez dans d'autres établissements ou de déposer des cookies sur votre équipement terminal.

Nous recueillons également votre consentement spécifique pour analyser les données liées à vos opérations bancaires afin, de vous proposer des offres au plus proche de vos besoins.

## COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES

Une fois les finalités de traitement des données atteintes, et en tenant compte des éventuelles obligations légales ou réglementaires imposant de conserver certaines données, nous procédons à la suppression ou à l'anonymisation de vos données.

La durée de conservation est variable et dépend de la nature des données et des finalités poursuivies. Les données sont généralement conservées pendant le temps nécessaire à l'exécution du contrat et jusqu'à l'expiration des différents délais légaux applicables.

Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

**Le tableau ci-après reprend les principaux délais applicables à la relation bancaire.**

| TYPE DE TRAITEMENT                                                                                                                                                                                             | DURÉE DE CONSERVATION                                                                                                                                              | POINT DE DÉPART CONSERVATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents comptables et pièces justificatives (relevés de compte...)                                                                                                                                           | 10 ans*                                                                                                                                                            | À compter de la clôture de l'exercice comptable concerné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Gestion des comptes clients                                                                                                                                                                                    | 5 ans*                                                                                                                                                             | À compter de clôture du compte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Gestion de la relation clients                                                                                                                                                                                 | 5 ans                                                                                                                                                              | À compter de la cessation de la relation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Gestion des produits d'épargne monétaire                                                                                                                                                                       | 5 ans                                                                                                                                                              | À compter de la fin du contrat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Réalisation et gestion des crédits                                                                                                                                                                             | 18 mois                                                                                                                                                            | À compter de la fin du crédit.<br>Au terme de ce délai, seuls nos experts du back-office des prêts peuvent accéder à vos données, pendant 5 ans après la fin du crédit.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme                                                                                                                                                    | 5 ans                                                                                                                                                              | À compter de l'exécution de l'opération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Lutte contre la fraude Prévention et détection des délits et des crimes                                                                                                                                        | 5 ans                                                                                                                                                              | À compter du jour de l'infraction. Lorsqu'une procédure judiciaire est engagée, les données sont conservées jusqu'au terme de cette procédure et à l'expiration des délais de prescription applicables.                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prospection commerciale à l'issue d'une relation contractuelle préalablement établie : exploitation des noms, prénoms, adresse, date et lieu de naissance et caractéristiques du produit précédemment souscrit | 3 ans                                                                                                                                                              | À compter de la fin de notre relation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Prospection commerciale à destination d'un prospect non-client                                                                                                                                                 | 3 ans                                                                                                                                                              | À compter de la collecte ou du dernier contact entrant émanant du prospect                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Demande d'informations sur un produit ou service bancaire, ou demande de simulation en vue de la souscription sur un produit ou service bancaire,                                                              | 6 mois                                                                                                                                                             | À compter de la demande d'information simple ou de la simulation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Traitement d'analyse de risques sur une demande de crédit, sans souscription effective du crédit                                                                                                               | 3 ans                                                                                                                                                              | Lorsque la demande a été instruite et a généré l'émission d'une offre de crédit, finalement non acceptée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Enregistrement des conversations téléphoniques                                                                                                                                                                 | 2 mois pour la formation, l'évaluation de la qualité des services,<br>7 ans pour les enregistrements à titre de preuve au sens de la réglementation AMF en vigueur | À compter de la l'enregistrement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Cookies, traceurs                                                                                                                                                                                              | 13 mois maximum                                                                                                                                                    | À compter de la date de dépôt du traceur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Vidéoprotection - Vidéosurveillance                                                                                                                                                                            | 30 jours                                                                                                                                                           | À compter de la date d'enregistrement de la vidéo. pour des raisons de fraudes ou de réquisitions judiciaires, les images peuvent être conservées :<br>• si la SBE est partie prenante dans une procédure judiciaire : jusqu'à la fin de la procédure en cours.<br>• si la SBE n'est pas partie prenante dans la procédure judiciaire, mais qu'une réquisition judiciaire lui a été transmise : 6 mois maximum à compter de la demande d'enregistrement. |

\* Ces délais peuvent être plus longs dans certaines situations spécifiques, lorsque la réglementation l'exige, ou pour la défense d'un droit ou d'un intérêt, par exemple :

- pour la gestion des comptes en déshérence et les données liées à la recherche des personnes concernées : 30 ans,
- pour respecter des dispositions fiscales (relatives à l'épargne réglementée notamment) : 6 ans. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

## COMMENT NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

Le respect de la vie privée et du secret bancaire, la sécurité et la confidentialité des données et particulièrement des données personnelles confiées par nos clients est notre priorité.

Nous prenons, au regard de la nature des données à caractère personnel et des risques présentés par leur traitement, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité de vos données, et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ou prévenir toute utilisation impropre.

Ainsi, nous mettons en œuvre les mesures de sécurité physiques, techniques, organisationnelles conformes à l'état de l'art et nécessaires pour :

- préserver la sécurité des données à caractère personnel de nos clients contre tout accès non autorisé, modification, déformation, divulgation, ou destruction des données à caractère personnel que nous détenons,
- protéger nos activités.

Nous diligents régulièrement des audits internes afin de nous assurer de la sécurité des données à caractère personnel et de nous prémunir contre tout accès non autorisé à nos systèmes.

Néanmoins, la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel

reposent sur les bonnes pratiques de chacun, ainsi vous êtes invité à vous montrer vigilant.

Dans le souci de protéger la confidentialité de vos données à caractère personnel, nous vous invitons, en particulier dans des règles d'usage d'Internet, à prendre toutes les dispositions utiles notamment en effaçant, dès la fin de votre consultation, les traces de navigation et en interdisant l'accès aux tiers non autorisés dans l'hypothèse où vous téléchargeriez ces données vers un logiciel de gestion. Nous vous invitons à consulter les conseils de sécurité mis à votre disposition, notamment via notre site internet.

Conformément à nos engagements, nous choisissons nos sous-traitants et prestataires avec soin et leur imposons :

- un niveau de protection des données à caractère personnel équivalent au nôtre,
- un accès et une utilisation des données à caractère personnel ou des informations strictement nécessaires pour les services qu'ils doivent fournir,
- un respect strict de la législation et de la réglementation applicables en matière de confidentialité, de secret bancaire, et de données personnelles,
- la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel qu'ils peuvent être amenés à traiter,
- la définition des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité des données.

## OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES ?

Les données à caractère personnel et les informations relatives à nos Clients sont stockées dans nos systèmes d'information ou dans celui de nos sous-traitants ou prestataires.

Dans ce cadre, nous choisissons des sous-traitants et prestataires répondant aux critères de qualité et de sécurité. Ceux-ci doivent présenter des garanties suffisantes, notamment en termes de connaissances spécialisées, de fiabilité et de ressources, pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles y compris en matière de sécurité des traitements.

À ce titre, nous imposons à nos sous-traitants et à nos prestataires des règles de confidentialité au moins équivalentes aux nôtres.

Par principe, nous privilégions les solutions techniques et le stockage des données à caractère personnel dans des centres d'hébergement situés au sein de l'Union européenne. Si tel n'est pas le cas, nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer que les sous-traitants et prestataires offrent les mesures de sécurité et de protection adéquates telles que décrites ci-après.

### VOS DONNÉES SONT-ELLES COMMUNIQUÉES OU ACCESSIBLES DEPUIS UN PAYS HORS UNION EUROPÉENNE ?

Vos données à caractère personnel transmises conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne.

Dans le cadre éventuel d'un transfert vers un pays hors Union européenne, des règles assurant la protection et la sécurité de ces informations ont été mises en place : soit la Commission européenne a adopté une décision d'adéquation qui reconnaît à la réglementation locale en matière de protection des données personnelles un niveau de protection équivalent à celui de l'Union européenne, soit des garanties appropriées sont mises en place telles que des clauses contractuelles type approuvées par la Commission européenne.

En cas de paiement ou transfert de fonds hors Union européenne, certaines données à caractère personnel doivent être communiquées à la banque du bénéficiaire même si elle est située dans un pays hors Union européenne dont la réglementation n'offre pas un niveau de protection équivalent, car ce transfert de données est nécessaire à l'exécution du contrat.

Ces données à caractère personnel peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, ou à des tiers habilités.

Dans tous les cas, nous prenons les mesures nécessaires et adéquates pour assurer la sécurité des données à caractère personnel.

## NOS ACTIONS DE PROSPECTION

Nous pouvons être amenés à vous contacter afin de vous proposer de nouveaux produits et des services qui paraissent correspondre à vos besoins ou désirs ou répondant à de nouveaux usages.

Vous pouvez vous opposer à tout moment et sans frais aux traitements initiés à des fins de prospection commerciale.

### PROSPECTION COMMERCIALE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET AUTOMATE D'APPEL

#### PERSONNES PHYSIQUES N'AGISSANT PAS À DES FINS PROFESSIONNELLES

Nous pouvons vous prospecter par courrier électronique, automate d'appel ou SMS lorsque vous avez donné votre accord, ou lorsque vous êtes déjà client et que la prospection concerne des produits ou services analogues à ceux déjà souscrits.

Chaque message électronique de prospection commerciale contient un lien permettant de vous opposer à cette prospection.

#### PERSONNES PHYSIQUES AGISSANT À TITRE PROFESSIONNEL

Votre adresse électronique peut être utilisée afin de vous adresser de la prospection commerciale par courrier électronique pour des objets en relation avec votre profession. Vous pouvez à tout moment faire valoir votre droit d'opposition à la prospection commerciale.

Les adresses professionnelles génériques attribuées à une personne morale (société) ne sont pas soumises aux principes du consentement, de l'information préalable et ne bénéficient pas du droit d'opposition. Les messages et notifications liés à la gestion administrative d'un produit ou service préalablement souscrits (alertes, notifications de mise à disposition d'un document dématérialisé sur votre espace de banque à distance...) ne relèvent pas de la prospection commerciale. Le paramétrage des messages et notifications peut dans ce cas être réalisé dans le cadre du service souscrit, étant entendu que certaines de ces notifications peuvent relever d'obligations réglementaires et présenter un caractère impératif.

### PROSPECTION PAR TÉLÉPHONE

Nous pouvons également être amenés à vous prospecter par téléphone.

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, vous êtes informé que vous pouvez vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage

téléphonique Bloctel. Toutefois, malgré cette inscription, nous pouvons vous démarcher par téléphone dès lors qu'il existe des relations contractuelles en cours sauf si vous vous y êtes opposé ou si vous vous y opposez lors de l'appel.

## NOS ACTIONS DE PROFILAGE

Le profilage consiste à utiliser des données à caractère personnel pour évaluer certains aspects de la personne concernée, analyser ou prédire ses intérêts, son comportement ou d'autres attributs.

Dans le cadre de notre relation, nous pouvons être amenés à mettre en œuvre deux catégories de profilage :

- des profilages marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques à votre égard comme par exemple une segmentation marketing afin de vous suggérer des services et des produits innovants susceptibles de correspondre à vos attentes / besoins, des offres complémentaires ou promotionnelles en ciblant au mieux vos besoins,
- des profilages susceptibles de produire des effets juridiques à votre égard et aboutissant à une décision comme par exemple un score d'octroi de crédit.

Concernant le profilage marketing, nous utilisons des techniques pour opérer des segmentations et des sélections marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques.

À ce titre, les données personnelles que nous collectons nous aident également à personnaliser et à améliorer continuellement la relation bancaire et la relation commerciale afin de vous proposer les offres de produits et services les plus adaptés à vos besoins. Dans ce cadre, nous pouvons être amenés à utiliser différentes techniques de profilage, telles que le recours à des algorithmes.

Nous pouvons également être amenés à agréger et à anonymiser ces données afin d'établir des rapports et modèles marketing.

Quand nous avons recours à de telles techniques, nous prenons les mesures nécessaires pour écarter les risques d'erreurs et d'atteintes aux droits et libertés fondamentaux des personnes.

Dans l'hypothèse où ce profilage a des conséquences juridiques à votre égard, comme par exemple en cas d'utilisation d'un traitement d'évaluation des risques en vue de l'octroi d'un crédit (scoring), les résultats de l'utilisation de ces techniques ne seront qu'une aide à la décision de la Banque : une intervention humaine de la Banque est toujours prévue dans le processus de décision et vous avez le droit de nous présenter vos observations ou d'obtenir une explication quant à la décision prise à l'issue de ce type d'évaluation, et de contester la décision.

## MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE

### VIDÉOPROTECTION - VIDÉOSURVEILLANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sécurité de nos agences, de nos locaux et de nos guichets automatiques bancaires, nous utilisons des systèmes de vidéoprotection dans le cadre du respect de nos obligations réglementaires (règles prévues par le code de la sécurité intérieure et notamment des autorisations délivrées par les préfectures compétentes, ou des réglementations relatives à la protection des données personnelles).

Dans le cadre de notre intérêt légitime, nous mettons également en œuvre des dispositifs de vidéosurveillance, au sein de nos immeubles, à des fins de sécurité des personnes et des biens.

Vous êtes informé que ces images font l'objet d'un enregistrement et d'une conservation et qu'elles peuvent mener à l'identification des personnes filmées soit par les systèmes mis en œuvre soit par les agents ayant accès aux images.

Des panneaux dans les lieux filmés vous indiquent l'existence de ces types de dispositif, l'identité du responsable et les modalités d'exercice de vos droits d'accès aux enregistrements visuels vous concernant.

Les images sont conservées pendant une durée de 30 jours, sauf en cas de réquisition judiciaire ou d'enquête interne. Si une telle procédure est engagée, les images sont alors extraites du dispositif (après consignation de cette opération dans un recueil spécifique) et conservées pendant la durée de la procédure.

### COOKIES ET AUTRES TRACEURS

On entend par Cookies ou autres traceurs, les traceurs déposés et lus par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé.

Vous êtes informé que lors de vos visites sur l'un de nos sites, des cookies et des traceurs peuvent être installés sur votre équipement terminal. Vous pouvez consulter, sur le site concerné, la politique cookies mise en œuvre. Lorsque cela est nécessaire nous recueillons votre consentement préalablement à l'installation sur votre équipement terminal de tels traceurs mais également lorsque nous accédons à des données stockées sur votre équipement.

La durée de vie de ces traceurs est de 13 mois maximum.

## ANALYSE AUTOMATIQUE DES E-MAILS

Nous avons mis en place un système d'analyse automatique des e-mails dans le cadre de notre intérêt légitime pour améliorer la qualité et la réactivité du traitement des demandes de nos clients.

Le texte des messages fait l'objet d'une préanalyse par un système d'intelligence artificielle qui a pour objectif de détecter le motif de vos principales demandes et le caractère d'urgence éventuel associé au message.

Les e-mails comportant la mention « personnel » dans leur objet sont exclus de cette analyse. Ces éléments d'analyse sont ensuite mis à disposition de nos conseillers pour leur permettre de vous apporter plus rapidement des réponses adaptées.

Comme pour tout système d'intelligence artificielle, un mécanisme d'amélioration continue est mis en place. Ce mécanisme, utilisé par une équipe restreinte s'appuie sur l'analyse d'un certain nombre de textes d'e-mails reçus de nos clients dont les données ont été préalablement anonymisées. Ces données (noms, adresses, numéro de téléphone, numéro de compte, numéro de carte bancaire...) sont remplacées par des valeurs aléatoires.

Le corps des e-mails traités est conservé pendant une durée de 3 mois.

Le corps des e-mails sélectionnés pour l'amélioration continue est conservé sans limite.

Si vous ne souhaitez pas que vos messages bénéficient de cette préanalyse, vous pouvez exercer votre droit d'opposition selon les modalités décrites au paragraphe « vos droits ».

## ENREGISTREMENTS TÉLÉPHONIQUES

Les conversations téléphoniques entre vous et certains de nos services peuvent faire l'objet d'enregistrements téléphoniques à des fins de formation, d'évaluation ou d'amélioration des services ou de preuve d'opération passée à distance.

Préalablement à un enregistrement, nous vous en informons et vous avez le droit de vous y opposer. Toutefois, en cas de refus, il ne sera peut-être pas possible d'exécuter votre demande d'opération faute de pouvoir en conserver la preuve.

Les supports d'enregistrement ou leur reproduction seront conservés pendant des durées proportionnées à la finalité de l'enregistrement en cause (2 mois pour la formation, l'évaluation de la qualité des services, 7 ans pour les enregistrements à titre de preuve au sens de la réglementation AMF en vigueur).

## VOS DROITS

Dans les limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez :

- **accéder** à vos données à caractère personnel,
- **faire rectifier, mettre à jour et effacer** vos données à caractère personnel, étant précisé que l'effacement ne peut intervenir que lorsque :
  - les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière,
  - vous avez retiré votre consentement sur lequel le traitement était fondé et il n'existe pas d'autre fondement juridique le justifiant,
  - vous vous êtes opposé au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux de le poursuivre,
  - les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite,
  - les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit français auquel la Banque est soumise,
- **vous opposer** au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux de le poursuivre,
- **vous opposer** au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage lié à cette prospection,
- **recevoir** les données à caractère personnel vous concernant et que vous nous avez fournies, pour les traitements automatisés reposant sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat, et demander la portabilité de ces données auprès d'un tiers,
- **demandeur une limitation** des traitements de données à caractère personnel que nous opérons vous concernant lorsque :
  - vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel et ce, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel,
  - vous vous opposez à l'effacement des données vous concernant alors que le traitement est illicite,
  - nous n'avons plus besoin des données mais celles-ci vous sont encore nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
  - vous vous êtes opposé au traitement de vos données, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par la Banque prévalent sur les vôtres.

- lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, **retirer ce consentement** à tout moment,
- **introduire une réclamation** auprès d'une autorité de contrôle.  
En France, l'autorité de contrôle est la CNIL - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

En outre, vous avez la possibilité de nous communiquer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès, lesquelles directives peuvent être enregistrées également auprès « d'un tiers de confiance numérique certifié ». Ces directives peuvent désigner une personne chargée de leur exécution. Ces droits ne peuvent cependant avoir pour effet de contrevenir aux droits des héritiers ou à permettre la communication d'informations auxquelles seuls ces derniers peuvent légitimement avoir accès.

## COMMENT EXERCER VOS DROITS

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dispositions de cette notice d'information, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données, à l'adresse suivante :

- **Par courrier :**  
BRED Banque Populaire  
Délégué à la Protection des Données  
4, route de la Pyramide, 75132 PARIS CEDEX 12
- **Par courriel à :** [delegue-protection-donnees@banque-sbe.fr](mailto:delegue-protection-donnees@banque-sbe.fr)

Pour l'exercice de vos droits par courrier, vous devez nous communiquer votre identité en indiquant clairement vos nom, prénoms, éventuellement votre numéro de compte, ainsi que l'adresse à laquelle vous souhaitez que la réponse vous soit envoyée.

L'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de votre droit à la limitation du traitement ou à la portabilité des données à caractère personnel s'effectue sans frais.

Au titre de l'exercice du droit d'accès, nous vous fournirons une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. En cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif, nous pourrions exiger le paiement de frais raisonnables tenant compte des coûts administratifs supportés pour fournir ces informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées, ou refuser de répondre à votre demande.

## DROIT D'ACCÈS SPÉCIFIQUES

### Pour les fichiers FICP / FCC / FNCI :

Vous pouvez obtenir un relevé FICP (fichier des incidents caractérisés de paiement), FCC (fichier central des chèques), ou savoir si les coordonnées de votre compte sont enregistrées dans le fichier FNCI (fichier national des chèques irréguliers), en vous présentant, muni d'une pièce d'identité et après avoir pris rendez-vous, dans une des implantations de la Banque de France, ou par courrier auprès de la succursale Banque de France la plus proche de votre domicile ou en ligne sur [www.accueil.banque-france.fr](http://www.accueil.banque-france.fr).

### Pour le fichier FICOBA :

Le droit d'accès aux données d'identification (nom, prénom, adresse) s'exerce par la personne titulaire du compte auprès du centre des impôts de rattachement de votre domicile ;

Le droit d'accès portant sur la nature et l'identification des comptes s'exerce par la personne qui est titulaire des comptes, de manière indirecte, par l'intermédiaire de la CNIL.

Si vous êtes héritier, vous pouvez obtenir directement les données issues de ce fichier, relatifs aux comptes ouverts par la personne décédée en vous adressant au Centre national de traitement FBFV - BP31 - 77421 MARNE-LA-VALLÉE, CEDEX 02.

### Pour les traitements mis en œuvre en application des articles L.561-5 à L.561-23 du Code monétaire et financier ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

Le droit d'accès indirect s'exerce auprès de la CNIL (L.561-45 du Code monétaire et financier).

**CETTE NOTICE D'INFORMATION EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉE.**

**La dernière version en vigueur est consultable à l'adresse suivante : [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr) (rubrique « informations sur les données personnelles » située en bas de page du site) ou à disposition directement auprès de votre agence.**